

Flash Info

Mairie de La Villeneuve-en-Chevrie

Mars 2024

Promenades canines

Suite à plusieurs signalements de déjections canines non ramassées sur le Parc de Sports, nous vous rappelons la réglementation en vigueur : les déjections sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et les espaces des jeux publics pour enfants ;

Et tout cela par mesure d'hygiène. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections sur tout ou partie du domaine communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe (35 euros).

Nous vous remercions de suivre ces consignes pour le bien-être des enfants qui se rendent également au Parc des Sports.

Encombrants

Le prochain ramassage des encombrants aura lieu le **Vendredi 22 mars**. **Les déchets la veille doivent être sortis la veille.**

Attention, vous ne devez **pas** déposer :



- Les pneus,
- Les pots de peinture et tout produit pouvant être toxique,
- Les bombonnes de gaz et aérosols,
- Les batteries,
- Les grandes vitres,
- Les objets d'une dimension supérieure à 2,50 m.

Composteur : La CCPIF vous accompagne dans le tri des biodéchets et vous pouvez réserver dès à présent votre composteur !

Pour tous renseignements et/ou réservation contactez-nous la CCPIF par mail « composteur@ccpif.fr » ou par téléphone 01 30 93 16 72 en indiquant vos coordonnées (nom, téléphone et adresse)

Élections européennes :

Le **9 juin prochain**, vous serez amené à voter pour la nouvelle assemblée européenne.


Dates limites pour s'inscrire sur la liste électorale de la commune :

- 1^{er} mai pour une inscription en ligne (<https://www.service-public.fr> = Inscription liste électorale).
- 3 mai pour une inscription en mairie aux heures d'ouverture (se présenter avec pièce d'identité et justificatif de domicile).

Recensement militaire ou « recensement citoyen »

Chaque jeune Française ou Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement fait, il ou elle reçoit une **attestation de recensement** qui lui permettra d'être convoqué (e) à la **Journée Défense et Citoyenneté (JHC)** et enfin d'être inscrit (e) sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans. Se présenter en mairie aux heures d'ouverture avec pièce d'identité, livret de famille et justificatif de domicile. Informations : <https://www.service-public.fr>

Dates à retenir : Pâques : veillée pascale le 30 mars à 21H00 au Prieuré de Béthanie de Blaru.
Messe de Pâques le 31 mars à 10h à Rosny et à 11h à Bonnières et au Prieuré de Béthanie.
Festivités « Journée Décou'Verte » organisée par la CCPIF le 27 avril au complexe sportif de Bonnières avec de nombreuses activités tout au long de la journée qui se terminera par un concert.
8 mai : cérémonie de commémoration du 8 mai 1945.
31 mai : Fête de l'École.

Restez informés de notre actualité grâce à l'application PanneauPocket  ou sur le site de la commune <http://www.lavilleneuveenchevrie.fr> - mail mairie@lavilleneuveenchevrie.fr

Votre Maire, Alain PEZZALI